

Asperge – Production Certifiée d’asperge hybride

Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées

Les normes de base pour toutes les cultures sont énoncées dans [Exigences générales pour toutes les cultures de semences pédigrées](#). De plus, les normes suivantes s’appliquent à l’asperge hybride.

Classes et source de semences parentales

1. Le matériel de reproduction mâle et femelle utilisé pour établir des cultures Certifiées d’asperge hybride doit être des plants issus de cultures tissulaires, ou des propagules végétatives de tels plants, qui ont été produits conformément aux exigences de production, de conservation et de multiplication de la directive de l’ACIA (p. ex. D-97-08) pour la certification des pommes de terre de semence de classe Matériel nucléaire et aux exigences du sélectionneur de végétaux reconnu par l’ACPS responsable de la conservation de la variété.
2. La certification d’asperge hybride est limitée aux cultures de statut Certifié.

Exigences concernant le terrain

Culture inspectée	NE doit PAS être produite sur un terrain qui :
Certifiée	a porté l’année précédente : <ul style="list-style-type: none">• une culture d’asperge

1. Le terrain doit aussi être exempt de plants d’asperge spontanés au moment du semis.

Inspection des cultures

Les cultures d’asperge hybride doivent être inspectées au moins une fois au cours du stade de mi-floraison.

Normes applicables aux cultures

Isolement

1. Les cultures d’asperge hybride qui ne sont pas produites dans un milieu protégé fermé, comme des serres, des abris grillagés ou des cages d’isolement, et les cultures d’asperge hybride produites dans un milieu protégé qui n’est pas en bon état, doivent être à au moins 1 610 mètres (5 280 pieds) de toute autre culture d’asperge, sauf les cultures pédigrées produites à partir du même matériel parental (mâle) porteur de pollen, qui exige une distance d’isolement minimale de 3 mètres (10 pieds).
2. Les cultures d’asperge hybride qui sont produites dans un milieu protégé fermé, comme des serres, des abris grillagés ou des cages d’isolement, qui est en bon état, doivent satisfaire aux exigences d’isolement suivantes :
 - a. Les cultures doivent être dans un milieu fermé se trouvant à au moins 50 mètres (164 pieds) de toute autre culture d’asperge, sauf des cultures pédigrées produites à partir du même matériel parental porteur de pollen (mâle) ou d’autres cultures de semences pédigrées produites dans des milieux protégés fermés en bon état, qui exigent une distance minimale d’isolement de 3 mètres (10 pieds).

- b. Chaque milieu fermé ne peut contenir des plants de plus d'une lignée parentale (mâle) porteuse de pollen.
3. L'isolement requis doit être établi avant la floraison et avant l'inspection de la culture.

Tolérances maximales d'impuretés

1. Pendant la floraison ou la pollinisation, le nombre maximal permis de plants d'autres variétés, de hors-types ou de plants spontanés est de dix (10) plants dans environ 10 000 plants tant dans les plants mâles que femelles de la culture inspectée.
2. L'inspecteur fait 6 comptages (chacun de 10 000 plants) dans le champ pour déterminer le nombre d'impuretés. La moyenne des comptages ne doit pas dépasser la tolérance maximale d'impuretés.
3. Les impuretés dans les cultures pédigrées doivent avoir été enlevées avant l'inspection.

Exigences particulières

1. L'ACPS peut exiger un échantillon de semences à des fins de vérification de l'identité variétale.